

Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 31 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille.

Nombre de membres :

en exercice 11
présents 11
votants 11

Secrétaire de séance : BOUXIN Christine

2026/10

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Le Maire, Dominique CAHAGNE, donne lecture du compte financier unique 2025 dont les montants s'élèvent :

- section de fonctionnement en dépenses : 300 783.02€
en recettes : 352 698.15€

Excédent de clôture : 51 915.13 €

- section d'investissement en dépenses : 131 367.78€
en recettes : 268 408.38€

Excédent de clôture : 137 040.60€

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/11

AFFECTATION DE RÉSULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 RECETTES DEPENSES	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	BUDGET CCAS DISSOUS 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DES RESULTATS
Résultat de la section d'investissement	-43 130,93 €		137 040,60 €				93 909,67 €
Calcul du besoin de Financement	-43 130,93 €		137 040,60 €		- €		93 909,67 €
Résultat de la section de Fonctionnement	431 450,82 €	43 130,93 €	51 915,13 €				440 235,02 €
		388 319,89					

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		440 235,02 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement		93 909,67 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		440 235,02 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/12

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 40,29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 65,58 %
- Taxe habitation : 18.24 %

Pour l'année 2026

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/13

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget 2026 présenté par Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Le montant du budget 2026 s'élève :

⇒ **en dépenses et en recettes de fonctionnement à 732 390,80€**

⇒ **en dépenses et en recettes d'investissement à 213 293,62€**

Le registre dûment signé les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

2026/14

Versement d'une subvention au Comité des Fêtes de Ménesqueville

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **1 500 euros (mille cinq cent euros)** à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 500€ au bénéfice du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

Le registre dûment signé les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

2026/15

Versement d'une subvention au Comité des Fêtes de Ménesqueville pour la FETE PATRONALE

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **1 900 euros (mille neuf cent euros)** à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville pour l'organisation de la Fête Patronale les 05 et 06 septembre 2026.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 1 900 euros à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 900€ au bénéfice du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

Le registre dûment signé les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

2026/16

Versement d'une subvention au Comité des Fêtes de Ménesqueville pour les 60 ans

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026, et de la réunion de conseil, un adjoint a proposé de verser à titre exceptionnel à l'occasion des 60 ans du Comité des fêtes

il a été approuvé une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 euros (mille cinq cent euros)** à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville *pour les 60 ans*.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à la section du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 500€ au bénéfice du Comité des Fêtes de Ménesqueville.

2026/17

Versement d'une subvention à l'association Les Petites Canailles

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **1 500 euros (mille cinq cent euros)** à la section de l'association Les Petites Canailles.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à la section de l'association Les Petites Canailles.

- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 500€ au bénéfice de l'association Les Petites Canailles.

2026/18

Versement d'une subvention à ANDEL HANDICAP

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **100€ (cent euros)** à la section d'ANDEL HANDICAP.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros à la section d'ANDEL HANDICAP.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 100€ au bénéfice d'ANDEL HANDICAP.

2026/19

Versement d'une subvention à l'OUTIL EN MAIN

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **500 euros (cinq cent euros)** à la section de l'association l'Outil en Main dont le Président est Monsieur Jean-Claude LEBEL.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros à la section de l'association l'Outil en Main.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 500 € au bénéfice de l'association l'Outil en Main.

2026/20

Versement d'une subvention à l'association LES BOULES DE LA LIEURE

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention exceptionnelle d'un montant de **800 euros (huit cent euros)** à la section de l'association des Boules de la Lieure dont le Président est Monsieur Ludovic LANGLOIS

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de huit cent euros à la section de l'association Les Boules de la Lieure.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 800€ au bénéfice de l'association Les Boules de la Lieure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/21

Versement d'une subvention à HANDISUP

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **100 euros (cent euros)** à la section d'HANDISUP

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros à la section d'HANDISUP.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 100€ au bénéfice d'HANDISUP.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/22

Versement d'une subvention à COMPAGNIE DU SILENCE

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **300 euros (trois cent euros)** à la section de la COMPAGNIE DU SILENCE

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 300 euros à la section de la COMPAGNIE DU SILENCE.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 300€ au bénéfice de la COMPAGNIE DU SILENCE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/23

Versement d'une subvention à la CROIX ROUGE

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **200 euros (deux cent euros)** à la section de la Croix Rouge.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 200 euros à la section de la Croix Rouge.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 200€ au bénéfice de la Croix Rouge.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/24

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire école « Louis Pasteur »

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **1 000 euros (mille euros)** à la section de la coopérative scolaire *dans le cadre du projet classe de découverte prévu en 2027 pour les classes de CP – CE1 – CE2.*

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à la section de la coopérative scolaire.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 000€.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2026/25

Délégués Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.A.P)

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune de Ménesqueville au sein du S.I.A.E.P.A.P.

2 délégués titulaires

- **LEBEL Jean-Claude**
7 rue du Moulin de la Nation
27850 MÉNESQUEVILLE

- **METOT Fabrice**
3 rue de la Planche Botté
27850 MÉNESQUEVILLE

2 délégués suppléants

- **JACQUES Valérie**
51 rue du Général de Gaulle
27850 MÉNESQUEVILLE

- **BRIDONNEAU Alain**
27 rue de la Planche Botté
27850 MÉNESQUEVILLE

Fait et délibéré,

2026/26

Délégués Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome d'Étrépagny-Gisors

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome d'Étrépagny-Gisors, le Conseil Municipal des communes adhérentes doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires qui siègeront au comité syndical et représenteront ainsi la commune aux réunions.

Délibération :

Vu l'exposé des motifs le conseil municipal désigne 2 délégués titulaires :

2 délégués titulaires

FOURE Cyrille

2 A rue de la Mulotte

27850 MÉNESQUEVILLE

FERET Béatrice

4 résidence du Full Brock

27850 MÉNESQUEVILLE

Fait et délibéré,

2026/27

Délégués Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27)

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de Ménesqueville au sein du S.I.E.G.E. 27

Titulaire

FOURE Cyrille

2 A rue de la Mulotte

27850 MÉNESQUEVILLE

Suppléant

CAHAGNE Dominique

54 rue du Général de Gaulle

27850 MÉNESQUEVILLE

Fait et délibéré,

2026/28

Délégués pour la Communauté de Communes Lyons-Andelle (CDCLA)

Le conseil municipal de Ménesqueville,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par un délégué titulaire ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont proclamés :

Titulaire

CAHAGNE Dominique

54 rue du Général de Gaulle

27850 MÉNESQUEVILLE

Suppléant

FOURE Cyrille

2 A rue de la Mulotte

27850 MÉNESQUEVILLE

Fait et délibéré,

2026/29

Délégués Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique de la Vallée de l'Andelle (SIDEAL)

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaire et deux délégués suppléants.

Titulaire

FERET Béatrice

4 résidence du Full Brock

27850 MÉNESQUEVILLE

Suppléant

CAHAGNE Dominique

54 rue du Général de Gaulle

27850 MÉNESQUEVILLE

BOUXIN Christine

35 rue du Général de Gaulle

27850 MÉNESQUEVILLE

STALIN Samya

7 bis rue du Moulin de la Lieure

27850 MÉNESQUEVILLE

Fait et délibéré,

2026/30

Versement d'une subvention au RASED

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **180 euros (cent quatre-vingt euros)** à la section du RASED dont la psychologue éducation nationale est madame MEYER Béatrice.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 180 euros à la section du RASED.

- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 180 € au bénéfice du RASED.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

- Le tour de table est débuté par monsieur le Maire, avec le sujet de la commission action sociale. La mairie participe à hauteur de 1€ par repas pris au restaurant scolaire sur justificatif. Le renouvellement de la contribution sera proposé à la prochaine réunion de la commission.
- Concernant les travaux de l'église monsieur le Maire a rencontré monsieur WASYLYSZYN de l'agence de la ruralité. Selon lui le cœur de l'église ne nécessite pas de travaux. Les enduits sont d'époque et ne sont pas dégradés et d'une grande valeur patrimoniale. Quelques travaux de réparation sont à prévoir sur les parties basses des angles nord-est et sud-est du chevet. Des purges sur des parties en briques et ciment sont à prévoir d'où la nécessité de faire un nouveau devis des murs.
- Monsieur WASYLYSZYN va venir avec des étudiants pour dépicter l'extérieur pour voir l'état.
- Le démoussage du toit de l'église confié à BM COUVERTURE est annoncé pour le mois de mai.
- Les travaux du Pont de Pierre vont commencer le 18 mai prochain, le pont sera interdit aux piétons durant les travaux.
- Le lotissement des consort BRIFFAUD avance ... Deux permis de construire ont été déposés, un troisième va suivre.
- Le nettoyage des vitres de la salle polyvalente, surtout celles en hauteur, est confié à madame FOUQUET Aline auto-entrepreneuse et habitante de Ménesqueville. Son devis est de 264€ HT.
- Monsieur LEBEL Jean-Claude, troisième adjoint, demande si dans le règlement intérieur de la salle polyvalente on continue de demander le nettoyage du sol en raison de l'utilisation de l'autolaveuse par l'agent d'entretien : madame LEROUX Nathalie. La réponse apportée est que le nettoyage parfois succinct des locataires, facilite le travail approfondi que doit avoir madame LEROUX. A noter, que certaines tables de la salle sont tâchées.
- Madame FERET Béatrice, deuxième adjointe, soulève un problème rencontré à plusieurs reprises. En particulier lors d'une location de la salle polyvalente, le chauffage semble s'interrompre quand il fonctionne. Est-ce qu'il y aurait un problème de sonde ou de thermostat ? L'entreprise GAMBU doit être contactée.

BRIDONNEAU Alain	CAHAGNE Dominique	JACQUES Valérie
FÉRET Béatrice	FOURÉ Cyrille	LEBEL Jean-Claude
BOUXIN Christine	METOT Fabrice	HALLER Dylan
LETAILLEUR Catherine	STALIN Samya	

Fin de séance à 21h00